

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Karin Jiroflée à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'utilisation du glyphosate et la position de la Belgique dans le contexte européen" (n° 152)

(développée en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 21 juin 2016)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 152/001)

- une motion de recommandation par Karin Jiroflée (sp.a)
- une motion pure et simple par Dirk Janssens (Open VLD)

La motion pure et simple est adoptée par 78 voix contre 50

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la programmation des appareils IRM" (n° 157)

(développée en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 21 juin 2016)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 157/001)

- une motion de recommandation par André Frédéric (PS)
- une motion pure et simple par Jean-Jacques Flahaux (MR), Nathalie Muylle (CD&V), Ine Somers (Open VLD) et Yoleen Van Camp (N-VA)

La motion pure et simple est adoptée par 78 voix contre 50